

A.T SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 €

Immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 834288532

Siège social : 48 AV D'ENGHIEN, 93800 EPINAY-SUR-SEINE

Procès Verbal de décisions unanimes des associés

Le 09/03/2026, la totalité des associés de la société A.T SERVICES réunis ont pris unanimement les décisions suivantes :

- le départ de dirigeant(s)
- la nomination de dirigeant(s)
- la modification du montant du capital social
- Reconstitution à hauteur de plus de la moitié du capital social

Résolution 1 - Départ de dirigeant

L'unanimité des associés prend acte de la démission de CAPSULE CORP SASM, de ses fonctions de Président à compter du 09/03/2026.

L'unanimité des associés lui donne quitus pour sa gestion.

L'article "13 - NOMINATION DU PRESIDENT" des statuts sera modifié afin de rendre compte de ce départ.

Résolution 2 - Nomination de dirigeant

L'unanimité des associés décide de nommer en qualité de président: JEAN-BAPTISTE JIMMY LINDSAY demeurant 88 Allée des Chênes, 95670 Marly-la-Ville FRANCE.

Le président est nommé pour une durée indéterminée.

La nomination prendra effet le 09/03/2026.

L'article "13 - NOMINATION DU PRESIDENT" des statuts sera modifié afin de rendre compte de cette décision.

Résolution 3 - Augmentation du capital social

Après avoir pris connaissance du projet d'augmentation de capital proposé par le président,
L'unanimité des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves d'un montant de 24000 euros en augmentant la valeur nominale des actions.

En conséquence le capital est porté à 25000 euros composé de 1000 actions de valeur 25 euros chacune.

L'unanimité des associés décide que l'article des statuts relatif au montant du capital est modifié ainsi:

<< Article 7 - CAPITAL

Le capital social de la société est de 25000 : euros.

Il est composé de 1000 actions d'une valeur de 25 euros chacune.

>>

Résolution 4 - Reconstitution à hauteur de plus de la moitié du capital social

L'unanimité des associés décide L'assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de plus de la moitié du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Résolution 5 - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'unanimité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui est décidé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à EPINAY-SUR-SEINE, le 09/03/2026

Nom et signature du président de la société :



Nom et signature des tous les associés de la société :

L'Assemblée est présidée par JEAN-BAPTISTE JIMMY (ci après dénommé "Le Président").